

Diplôme d'Université en Droit animalier

En partenariat avec la Fondation 30 Millions d'amis et la ville de Brive la Gaillarde.

Présentation générale de la formation :

Cette formation proposera un enseignement de spécialité en droit animalier, sur une matière qui n'est jamais enseignée dans le cursus commun de la Licence et du Master en droit, quelle que soit la spécialisation.

Elle vise à permettre à des étudiants en droit ou à des juristes confirmés (avocats, magistrats, juristes au sein d'association de protection animale...) d'acquérir les connaissances dans le domaine du droit applicable à l'animal.

Elle s'adressera également à des professionnels ou futurs professionnels de la protection animale (vétérinaires, inspecteurs vétérinaires, membres d'associations...), qui ont une connaissance générale des règles applicables à l'animal et souhaiteraient parfaire leur maîtrise de la technique juridique dans ce domaine.

Objectifs de la formation :

Acquérir une connaissance approfondie du droit animalier en prenant conscience de la complexité de la matière et du droit applicable, l'animal n'étant pas appréhendé comme une entité unique mais en fonction de son utilité pour l'homme et de ses diverses facettes (animal vivant, sensible, aimé, etc). Cette formation incitera ainsi à la réflexion dans une approche intellectuelle riche, intégrant à la fois une dimension historique, philosophique, anthropologique et une approche tant nationale, qu'européenne et internationale du droit.

Responsables scientifiques : Jean-Pierre MARGUENAUD, Professeur de Droit privé à l'Université de Limoges et Lucille BOISSEAU-SOWINSKI, Maître de conférences en Droit privé à l'Université de Limoges.

Lieu de la formation : Campus Universitaire de **Brive** (Université de Limoges - FDSE)
16 rue Jules Vallès, 19100 Brive-la-Gaillarde

Concours : Dans le cadre de la formation, un concours sera créé afin de récompenser la meilleure proposition de modification du droit animalier présentée par les étudiants du DU. A cette occasion, une conférence ainsi qu'une cérémonie de remise des diplômes du DU et du prix du concours, où seront invités tous les diplômés et anciens diplômés de la formation, sera organisée (dates communiquées ultérieurement).

Condition d'admission:

Pourront s'inscrire les personnes titulaires d'une Licence 2 (Droit, AES, Philosophie, Lettre, etc) ainsi que des étudiants vétérinaires. Les personnes ne disposant pas d'un niveau Bac + 2 mais justifiant d'un intérêt particulier et de connaissances de bases en droit animalier lors de leur candidature (ex : membres d'association de protection animale) pourront toutefois être acceptées par décision du jury, composé des deux responsables scientifiques.

Durée et dates de la formation :

54h de cours réparties sur 9 journées

Une session de formation ordinaire sera organisée chaque année. En fonction du nombre de candidatures reçues, une session de formation extraordinaire pourra également être organisée, en plus de la session de formation ordinaire, sur décision des responsables de la formation.

Session ordinaire : Les enseignements se dérouleront sur 9 journées réparties sur deux semaines au mois de septembre. L'examen oral aura lieu au mois de novembre et la restitution des devoirs écrits se fera au retour des vacances d'hiver.

Session de formation extraordinaire : Les enseignements se dérouleront sur 9 journées réparties sur deux semaines au mois de janvier. L'examen oral aura lieu au mois d'avril et la restitution des devoirs écrits se fera début juillet.

Structure des enseignements :

Enseignements	Volume horaire	Intervenants
Statuts juridiques de l'animal	6h	Jean-Pierre MARGUENAUD, PR Droit privé, Univ.Limoges
L'animal dans la philosophie	6h	Anne-Blandine CAIRE, PR Droit privé, Univ.Clermont-Ferrand
Histoire et anthropologie juridique de l'animal	6h	Xavier PERROT, MCF HDR Histoire du Droit, Univ. Limoges
Droit animalier en droit constitutionnel comparé	6h	Olivier LE BOT, PR Droit Public, Univ. Aix-Marseille
L'animal comme être vivant	6h	Séverine NADAUD, MCF droit public, Univ. Limoges
L'animal comme être dangereux	6h	Caroline BOYER-CAPELLE, MCF droit public, Univ. Limoges
L'animal comme être sensible	6h	Jacques LEROY, PR Droit privé, Univ. Orléans et Claire VIAL, PR Droit public, Univ. Montpellier
L'animal comme être aimé	6 h	Lucille BOISSEAU-SOWINSKI, MCF droit privé, Univ. Limoges
Total.....	54	

Modalités de contrôle des connaissances :

Le contrôle des connaissances sera assuré par deux épreuves portant sur l'ensemble du programme et notées chacune sur 20 :

- La première épreuve est une épreuve orale d'exposé-discussion devant un jury.
- La seconde épreuve est un travail écrit réalisé à la maison : elle consiste en la rédaction d'une proposition argumentée d'une modification du droit animalier sur un point particulier de la législation.

Pour obtenir le Diplôme d'université en droit animalier, le candidat doit s'être présenté aux deux épreuves et avoir obtenu un total de 20 points sur 40. La note de 0 à l'une des épreuves est cependant éliminatoire.

Tarif / droits d'inscription au Diplôme :

Formation initiale : 250 € (part DU)+ 189,10 € (droits inscription universitaire*) = 439,10 €

Formation permanente : 360 € (part DU) + 500 € (DFC**) + 189,10 € (droits inscription universitaire*) = 1049,10 €

Formation continue : 550 € (part DU) + 500 € (DFC**) + 189,10 € (droits inscription universitaire*) = 1239,10 €

* les droits d'inscription universitaires annuels de niveau licence sont fixés au niveau national (consultables sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2865>). Les étudiants déjà inscrits dans une université française bénéficient du tarif réduit à 122 €.

** droits perçus par le service de la direction de la formation continue pour l'établissement et le suivi des contrats de formation.

La différence entre les 3 statuts de formation est la suivante :

Formation initiale (FI) :

- si vous n'avez pas interrompu vos études
- ou vous avez interrompu vos études pour une durée inférieure à 2 ans et que vous ne relevez pas d'un autre statut (salarié, demandeur d'emploi, profession libérale, etc.)

Formation permanente (FP)

- si vous reprenez vos études après un arrêt d'au moins 2 ans ou vous relevez d'un statut de salarié, demandeur d'emploi, profession libérale...
- si vous prenez vous-même en charge les frais de formation

Formation continue (FC)

- si vous reprenez vos études après un arrêt d'au moins 2 ans ou vous relevez d'un statut de salarié, demandeur d'emploi, profession libérale...
- si vous bénéficiez d'une aide de votre employeur ou d'un organisme (plan de formation de l'entreprise, congé individuel de formation, contrat de qualification)

Nota : le dossier de prise en charge de la formation (devis, etc) est à établir avec le service de la direction de la formation continue (dfc@unilim.fr)

Demande de renseignement :

Pour toute demande de renseignements complémentaires, vous pouvez contacter Mme Lucille BOISSEAU-SOWINSKI : lucille.boisseau-sowinski@unilim.fr

Candidature :

Le dossier de candidature est constitué d'une lettre de motivation, d'un CV et de la copie du dernier diplôme obtenu à faire parvenir par courriel à lucille.boisseau-sowinski@unilim.fr